

## **FINALES DEPARTEMENTALES PAR CLASSEMENT**

### **Les 25 et 26 février 2023 à CHAMPAGNE**

- Conditions de participation :

1. Compétition **ouverte à tous les joueurs et joueuses** licencié(e)s
2. **(Gratuit pour les participants au Critérium Fédéral)**
3. Réservés aux joueurs et joueuses ayant un nombre de points inférieurs à 1600 (masculin) et 1300 (féminin)
4. Les poussins ne peuvent pas participer.
5. Les Tableaux : (par poule de 3 et les 3 joueurs sont qualifiés pour le tableau final). En fonction du nombre d'inscrits, possibilité de faire un classement intégral de 1 à 8.
6. L'épreuve se déroule en 3 échelons (départemental, Régional et National).
7. **L'échelon Régional se déroulera les 22 et 23 avril 23 à AIZENAY (85)**  
Tableaux H12 H15 F9 F12 le samedi et Tableaux H8 H10 F5 F7 le dimanche

<b>SAMEDI 25 février 2023</b>	
<b>TABLEAUX MESSIEURS</b>	<b>TABLEAUX DAMES</b>
<b>H15 : Classés 13 – 14 – 15</b>	<b>F12 : Classées 10 – 11 – 12</b>
<b>H12 : Classés 11 – 12</b>	<b>F9 : Classées 8 – 9</b>
<b>DIMANCHE 26 février 2023</b>	
<b>H10 : Classés 9 – 10</b>	<b>F7 : Classées 6 – 7</b>
<b>H8 : Classés 5 – 6 – 7 – 8</b>	<b>F5 : Classées 5</b>

### **Inscriptions sous SPID - Espace mon club- Sportifs-Engagements. Jusqu'au 18 février 2023**

(Aucune inscription ne sera prise en compte après cette date)

Les horaires de pointage (fonctions du nombre d'engagés par tableau) seront envoyés le lundi 20 février à tous les clubs et disponibles sur le site du Comité.

Forfait non excusé après le jeudi 23 février – 12h00 : amende de 25 €.  
**(L'envoi d'un certificat médical évitera cette amende)**

*Michel Vigneron*  
Tél : 0607252425  
[vigneron.michel@orange.fr](mailto:vigneron.michel@orange.fr)

# FINALES DEPARTEMENTALES PAR CLASSEMENT 22-23

**Article 1 :** Conditions de participation :

**Article 1-1 :** Seuls les poussins ne peuvent pas participer.

**Article 1-2 :** Ouverts à tous sans limitation de nombre.

**Article 1-3 :** Gratuit pour ceux qui participent au Critérium fédéral.

**Article 2 :** Déroulement :

**Article 2-1 :** L'épreuve se déroule en trois échelons : l'échelon départemental, régional et national.

**Article 2-1-1 :** L'échelon départemental est qualificatif pour l'échelon régional.

**Article 2-1-2 :** La ligue détermine le nombre de qualifiés par département pour chaque tableau.

**Article 2-2 :** A tous les échelons et dans tous les tableaux, les parties se disputent au meilleur des cinq manches.

**Article 3 :** Organisation : Déroulement sur 2 jours.

**Article 3-1 :** Les tableaux :

DAMES	
Tableau F5	Classées 5
Tableau F7	Classées 6 & 7
Tableau F9	Classées 8 & 9
Tableau F12	Classées 10,11 & 12

MESSIEURS	
Tableau H8	Classés 5, 6 & 7 & 8
Tableau H10	Classés 9 & 10
Tableau H12	Classés 11 & 12
Tableau H15	Classés 13, 14 & 15

**Samedi :** Tableaux : H15, H12, F12, F9

**Dimanche :** Tableaux : H10, H8, F7, F5

**Article 3-2 :** Dans chaque tableau, les joueurs sont répartis en poules de trois (ou quatre joueurs). A l'issue des poules, les 3 premiers de chaque poule sont qualifiés pour le tableau final, le dernier d'une poule de 4 est éliminé. La suite du tableau se déroule par élimination directe jusqu'à la finale. Dans certains tableaux, des places peuvent être jouées (1 à 8 ou 1 à 16) si l'horaire et l'organisation le permet.

**Article 4-4 :** Si les places ne sont pas disputées, le classement sera fonction de la place obtenue dans le tableau en fonction du 1<sup>er</sup>.

**Article 4 :** Sanctions :

- Tout qualifié ayant confirmé sa participation à l'épreuve se verra infliger une sanction si :
- Forfait à partir du mercredi soir précédent l'épreuve : amende de 25€.
- Forfait non excusé le jour de l'épreuve : amende de 25€ plus perte de sa première partie.

Un certificat présenté ou raison exceptionnelle annuleront ces sanctions.

**Article 5 :** Engagement : Sous SPID - Espace Mon club - Sportifs- Engagements